

Appel à propositions pour des études de cas | Questions fréquemment posées sur la candidature, les instructions et les définitions

Ce document contient des informations essentielles pour aider les candidats à l'appel à propositions portant sur des études de cas lancé par le projet MECCE (« Monitoring and Evaluating Climate Communication and Education ») à comprendre les conditions à remplir pour soumettre leur candidature. Les candidats doivent se référer à ce document ainsi qu'à l'appel à propositions pour s'assurer que toutes les informations requises sont bien fournies dans la candidature soumise. Nous encourageons également les candidats à lire le descriptif des première et deuxième cohortes [d'études de cas ayant bénéficié d'un financement](#). Nous invitons les candidats à adresser leurs demandes de renseignements à mecce.info@usask.ca.

Attention: Les fonds doivent impérativement être utilisés pour mener une étude de cas portant sur une initiative innovante de communication liée au changement climatique et/ou d'éducation au changement climatique (CEC). Les fonds NE PEUVENT PAS être utilisés pour couvrir les coûts associés à un programme ou à un projet. Les fonds doivent également apporter une valeur ajoutée allant au-delà des évaluations déjà requises par les parties engageant les fonds pour l'initiative de CEC.

Dans ce document

Questions fréquemment posées	1
Instructions relatives au formulaire de candidature	5
Définitions	8

Questions fréquemment posées

Qu'est-ce qu'une étude de cas?

Ce financement est destiné au travail de recherche, sous forme d'une étude de cas, portant sur une initiative de CEC innovante déjà mise en place. Ces fonds ne sont pas destinés à financer la conception ou la mise en œuvre d'une initiative de CEC. À titre d'exemple, ce financement pourrait être utilisé pour réunir de jeunes adolescents en groupes de discussion afin d'en apprendre davantage sur les effets d'une initiative de CEC à laquelle ils ont participé ; cependant, ce financement ne pourra pas être utilisé pour rémunérer le personnel en charge de mettre en œuvre l'initiative de CEC en elle-même.

Ce financement est une opportunité d'étudier et de mieux comprendre une initiative de CEC et ses effets, et de partager ces enseignements avec d'autres personnes dans le monde. Votre étude de cas doit être en mesure de nous montrer en quoi l'initiative de CEC étudiée peut permettre de mieux appréhender les initiatives de CEC innovantes. Cela implique de définir clairement des questions et des méthodes de recherche et des angles d'approche. Nous nous attendons à ce que votre étude de cas recourt principalement à des méthodes de recherche qualitatives.

Quel type d'étude de cas est susceptible de bénéficier de ce financement?

Nous recherchons des études de cas portant sur des exemples innovants de CEC. Cela signifie que l'initiative étudiée est censée :

- Être axée sur au moins un des volets de l'Action pour l'autonomisation climatique (ACE) (c'est-à-dire concernant l'éducation : l'enseignement formel, la formation; concernant la

communication; la sensibilisation du grand public, l'accès de ce dernier à l'information, sa participation; et la coopération internationale)

- Prendre en compte de multiples modalités de compréhension et de l'apprentissage du changement climatique (par exemple, cognitives, psycho-sociales et comportementales)
- Aborder la question de la justice climatique.

La section « définitions » ci-dessous fournit de plus amples informations sur ces termes.

À travers les différentes études de cas financées, le projet MECCE cherche à sélectionner des études de cas portant sur diverses politiques et/ou initiatives pratiques de CEC en fonction des critères suivants:

- Les secteurs et publics ciblés (par exemple, les étudiants, les adultes, les filles et les femmes, les peuples autochtones, les personnes menacées de déplacement, les négateurs du climat, les communautés d'affaires, le gouvernement, le grand public).
- Les échelles de mise en œuvre (par exemple, la communauté, la ville, l'état, le pays, deux zones géographiques au sein d'un même pays, plusieurs pays, une région du globe, la planète entière).
- Les modes opératoires et cadres de mise en œuvre (par exemple, écoles, enseignement supérieur, réseaux sociaux, éducation des adultes en milieu rural, réseaux de militants pour le climat).
- La représentation régionale (par exemple, les pays du Sud, les petits États insulaires en développement, les pays non anglophones).

Exemples de types d'études de cas susceptibles de bénéficier d'un financement :

- Une évaluation d'une initiative portée par un établissement d'enseignement supérieur visant à garantir que chaque étudiant suive au moins un cours traitant du changement climatique.
- Une étude des impacts d'un programme de reconversion des travailleurs des champs pétrolifères vers des emplois verts.
- Une étude de la capacité d'un programme d'éducation numérique à apprendre aux étudiants à éviter la désinformation en ligne concernant le changement climatique.
- Une étude portant sur une approche participative de l'élaboration d'une politique de lutte contre le changement climatique.
- Une étude examinant le rôle des réseaux dans l'élaboration de stratégies, plans ou politiques fédérales en matière de CEC.
- Un projet de recherche-action mené par des jeunes au cours duquel les participants procèdent à la décolonisation d'un programme d'enseignement portant sur le changement climatique.

Qui peut candidater?

Nous invitons les chercheurs, les praticiens et les parties prenantes à mener des études de cas portant sur des initiatives de CEC de qualité à soumettre des propositions de projet. Il n'est pas nécessaire d'être un chercheur universitaire ou professionnel pour soumettre une proposition; cependant, nous recommandons aux candidats de se rapprocher d'un chercheur qui pourra les aider à développer une étude de cas de haute facture et à évaluer la dimension éthique du protocole de recherche.

Quels bénéfices y a-t-il à mener une étude de cas?

Les bénéficiaires du financement qui proposeront une étude de cas auprès du projet MECCE augmenteront leur rayonnement mondial en :

- Recevant jusqu'à 10 000 dollars canadiens pour concevoir et réaliser une étude de cas se focalisant sur une initiative innovante de CEC.
- Développant une meilleure compréhension des initiatives innovantes de CEC et des mécanismes permettant de les faire progresser.
- Entrant en relation avec un réseau mondial œuvrant à l'amélioration des politiques et pratiques innovantes de CEC.

- Faisant connaître leur activité innovante en matière de CEC à l'échelle internationale à travers leur étude de cas, notamment par l'auto-publication et la [plate-forme de données interactive](#) et la [bibliothèque](#) du projet MECCE.
- Participant à des activités facultatives telles que des co-publications académiques, des billets de blog et des analyses comparatives d'études.

Combien d'études de cas seront financées?

Nous avons l'intention de financer au moins 10 études de cas dans le cadre du présent appel à propositions. Il s'agit du troisième appel à propositions du projet MECCE. D'ici 2024, un minimum de 30 études de cas auront reçu un financement.

Comment le financement est-il versé ?

Le chercheur ou l'organisation jouant le plus grand rôle dans la réalisation de l'étude de cas conclura un contrat de service précisant une proposition de budget total. Les études de cas financées recevront un premier versement à hauteur de 50 % de la part du projet MECCE lors de la présentation des méthodes de recherche et du plan de travail et elles recevront le versement des 50 % restants lors de la remise et de l'évaluation des livrables par le projet MECCE.

Quelle procédure permettra de décider quelles études de cas bénéficieront d'un financement?

Les candidatures seront examinées et évaluées par des sous-comités au sein des centres régionaux du projet MECCE. Les meilleures propositions retenues par chaque centre régional seront transmises au comité de direction du projet MECCE, qui procédera au choix final des études de cas qui bénéficieront d'un financement. Ce choix final tiendra prioritairement compte de la diversité des initiatives innovantes d'ECC, des volets d'ACE dans lesquels elles s'inscrivent, des secteurs qu'elles concernent, de leurs échelles, des régions et des publics visés. Cette année, le projet MECCE s'intéresse particulièrement aux études de cas portant sur la participation du public aux prises de décisions concernant le changement climatique et l'accès du public aux informations sur le changement climatique dans des secteurs tels que les communications dans les médias, l'engagement numérique et l'activisme en faveur du climat. Nous nous intéressons aussi aux études de cas s'intéressant au contexte éducatif de niveau maternelle, primaire, secondaire et spécialisé, ainsi que par des initiatives de CEC situées à l'Amérique latine et en Europe de l'Est.

Quels sont les critères d'évaluation des propositions de projets ?

Les critères d'évaluation comprennent :

- La conformité générale avec les objectifs du projet MECCE
- L'accord sur la compréhension de ce qu'est une CEC de qualité
- Le caractère singulier de l'initiative innovante de CEC qui sera étudiée
- Le potentiel de transposabilité de l'initiative innovante de CEC à d'autres contextes
- La compétence de l'équipe qui réalise l'étude de cas
- La qualité et la rigueur des méthodes proposées pour mener l'étude de cas
- La qualité du plan de dissémination de l'étude de cas
- La faisabilité de l'étude de cas proposée, y compris en termes de budget et de délais
- La pertinence du budget proposé

Le projet MECCE se réserve le droit de donner la priorité du financement aux projets ayant des besoins financiers plus importants. Le projet MECCE pourra également prendre en compte la capacité de l'étude de cas à combler les lacunes existantes concernant les volets d'ACE et les régions étudiées (reportez-vous aux [descriptions des études de cas en cours et terminées](#) afin de vérifier si votre étude de cas comble une lacune).

Pouvons-nous recueillir des données quantitatives dans le cadre de notre étude de cas?

Nous cherchons à obtenir des analyses qualitatives approfondies d'initiatives innovantes de politique ou de pratique en matière de CEC à travers ces études de cas. Les analyses qualitatives permettent d'étudier des phénomènes complexes dans leur contexte. Les récits et témoignages tirés des données issues des études de cas peuvent servir de sources d'inspiration et de mobilisation accrue auprès des publics cibles, y compris les décideurs politiques et les praticiens. Lorsque cela est approprié et dûment justifié, l'analyse qualitative peut également être complétée par des méthodes de collecte de données quantitatives.

Quels sont les livrables attendus ?

Les études de cas financées devront :

- Participer à 3 ou 4 appels téléphoniques avec l'équipe du projet MECCE pour faire le point sur l'avancée du projet, recevoir l'aide nécessaire à leur recherche et établir des liens avec d'autres études de cas financées
- Soumettre un rapport final résumant l'étude de cas et ses principales conclusions et retombées
- Soumettre un dossier multimédia illustrant l'étude de cas et la qualité de l'initiative d'ECC de manière concrète (par exemple, des photos, des vidéos)
- Publier les résultats dans une publication universitaire ou professionnelle, et présenter les résultats à des publics cibles dans des lieux appropriés

Quelles sont les échéances ?

Les candidatures doivent être soumises via le portail de candidature à l'adresse suivante <https://mecce.ca/case-studies-cfp/>.

25 mars 2024, 23 h 59 Heure de l'Est	Date limite de dépôt des propositions
Juin 2024	Envoi d'une notification aux études de cas retenues
Juillet-Août 2024	Mise en route (orientation et formalités administratives)
Septembre 2024 – août 2025	Réalisation de l'étude de cas
Août 2025	Envoi des livrables finaux
Après août 2025	Participation à une analyse comparative

Instructions relatives au formulaire de candidature

Section 1 : Informations de contact

Veillez saisir toutes les informations nécessaires concernant le principal contact administratif et de recherche lié à l'étude de cas. Veuillez uniquement indiquer les principaux interlocuteurs. Vous pouvez également ajouter d'autres partenaires et préciser leurs organismes d'affiliation.

Section 2 : Informations relatives à l'initiative innovante de CEC

La présente section présente l'initiative innovante de CEC à laquelle s'intéresse l'étude de cas. Vous disposez ici d'une opportunité pour nous expliquer en quoi l'initiative éduque le public en matière de changement climatique, en quoi elle est unique et digne d'intérêt et en quoi elle constitue un bon exemple d'initiative innovante de CEC. Veuillez noter que les détails méthodologiques de la recherche de votre étude de cas s'intéressant à une initiative d'ECC doivent être renseignés dans la section 3.

Informations générales

La présente section a pour objet de collecter des informations générales sur l'initiative innovante de CEC que vous vous proposez d'étudier, notamment les secteurs concernés (par exemple, les entreprises, les communautés locales, les gouvernements, les écoles, les ONG, etc.). La sélection des diverses études de cas se fera notamment en s'appuyant sur les informations contenues dans la présente section.

Description détaillée

Dans votre description de l'initiative de CEC, veuillez-vous assurer de fournir des informations sûres :

1. Quels sont les objectifs et les activités liés à l'initiative innovante de CEC étudiée ? Décrivez les buts, les objectifs et les activités liés à l'initiative innovante de CEC qui sera étudiée dans l'étude de cas.
2. De quelle manière l'initiative innovante de CEC agit-elle en faveur de l'adaptation et/ou de l'atténuation du changement climatique ? Décrivez la manière dont l'initiative innovante de CEC agit en faveur de l'adaptation et/ou de l'atténuation du changement climatique par la communication et/ou l'éducation.
3. Pourquoi est-il important d'étudier cette initiative innovante de CEC ? En quoi l'initiative qualitative de CEC est-elle innovante et exemplaire ? Qu'est-ce qui rend l'initiative innovante d'ECC unique et digne d'être étudiée ? Qu'est-ce que cette initiative de CEC peut nous apprendre sur les initiatives innovantes de CEC ?
4. De quelle manière l'initiative de CEC est-elle représentative d'initiatives innovantes de CEC ? De quelle manière l'initiative innovante de CEC aborde-t-elle la compréhension et l'apprentissage globaux du changement climatique ? Vous devez à la fois décrire la manière dont l'initiative aborde les éléments cognitifs, psychosociaux et comportementaux et la façon dont l'initiative répond au contexte régional et culturel.
5. Comment l'initiative innovante de CEC contribue-t-elle à la justice climatique ? De quelle manière l'initiative innovante de CEC enseigne-t-elle l'équité et le changement climatique ? Par exemple, les participants se voient-ils sensibilisés aux façons dont le changement climatique affecte de manière disproportionnée les pays du Sud, les femmes, les communautés autochtones et racisées ainsi que d'autres communautés marginalisées ?

Section 3 : Description détaillée de l'étude de cas

Cette section vise à obtenir plus de précisions sur les méthodes de recherche qui seront utilisées pour réaliser l'étude de cas. Les activités de recherche décrites doivent être réalisables dans le cadre du calendrier et du budget proposés.

1. Titre : Veuillez indiquer le titre de votre étude de cas. Il doit refléter le thème sur lequel porte la recherche sous forme d'étude de cas, plutôt que le nom de l'initiative innovante de CEC étudiée.
2. Buts et objectifs : Indiquez les buts et objectifs de l'étude de cas. Veuillez à préciser en quoi votre étude de cas rejoint les objectifs généraux du projet MECCE, qui sont de mieux comprendre les initiatives innovantes de CEC.
3. Questions de recherche : Veuillez décrire les questions de recherche de l'étude de cas. Veuillez formuler les questions clés qui orienteront votre recherche. Ces questions de recherche doivent être en lien avec ce que vous espérez découvrir à travers l'étude de cas.



4. Méthodes de collecte et d'analyse des données : Décrivez les méthodes de recherche que vous avez prévu d'utiliser. Indiquez le nombre et le type de participants auprès desquels vous pourrez recueillir des données, ainsi que toutes autres spécificités liées aux processus de collecte et d'analyse des données envisagées.
5. Lien avec les évaluations demandées : Dans le cas où l'initiative innovante de CEC devrait être évaluée (par exemple, par les organismes responsables du financement dans le cadre de mécanismes de transparence financière), veuillez décrire les façons dont le financement permettra à votre équipe de dépasser le cadre de simples évaluations routinières.
6. Présentation des résultats : Veuillez décrire la manière dont vous prévoyez de faire connaître les résultats de l'étude de cas. Il est prévu que les études de cas soient publiées dans une publication universitaire ou professionnelle, et présentées à des publics cibles (par exemple, décideurs politiques, grand public, universitaires) dans les livrables contractuels attendus. Veuillez nommer au moins une suggestion de publication et une suggestion de conférence dans lesquels vous vous engagez à présenter les résultats de votre étude de cas.
7. Éthique : Veuillez expliquer comment vous assurez que la recherche respecte les principes éthiques. Toutes les études de cas doivent se conformer aux directives éthiques présentées dans [l'Énoncé de politique des trois Conseils canadiens : Éthique de la recherche avec des êtres humains](#). Veuillez également tenir compte des [Lignes directrices pour l'évaluation du mérite de la recherche autochtone](#), le cas échéant. Si vous n'êtes pas déjà en relation avec un établissement de recherche ou un chercheur, nous vous recommandons d'établir une telle relation si votre étude de cas bénéficie d'un financement, afin d'obtenir de l'aide pour toute demande d'évaluation éthique requise et de tenir pleinement compte des considérations éthiques et autres aspects liés à la recherche.
8. Qualifications du chercheur : Veuillez nous exposer en quoi le ou les chercheurs candidats sont qualifiés pour mener l'étude de cas. Veuillez préciser les facteurs clés qui garantiront sa bonne réalisation dans les délais impartis (par exemple, l'accessibilité de l'initiative, l'expertise en matière de recherche). Les études de cas faisant principalement appel à des méthodes de recherche et/ou des participants autochtones doivent inclure des chercheurs autochtones dans leur équipe de recherche, et nous vous prions de tenir compte de ce point dans votre candidature. Veuillez ne pas soumettre de CV complets.

Section 4 : Budget et justifications budgétaires

Décrivez la manière dont le financement attribué sera utilisé pour la recherche de l'étude de cas et spécifiez les raisons pour lesquelles ce financement est nécessaire dans la colonne « Justification ». Le budget doit couvrir la collecte des données, l'analyse des données et les activités liées à la présentation des résultats qui sont précisées dans la description de l'étude de cas. Les dépenses doivent être réalistes, raisonnables et dûment justifiées, et les calculs correspondants doivent être indiqués.

Le tableau budgétaire doit être téléchargé à partir du [portail de candidature](#) et soumis sous forme de document Word ou PDF.

Le budget maximum est de 10 000 dollars canadiens. Tous les coûts doivent être indiqués en monnaie canadienne.

Remarque importante: Les fonds peuvent uniquement servir à prendre en charge les coûts directement liés à l'étude de cas, et non à financer l'initiative innovante de CEC étudiée. Cela signifie que les fonds ne peuvent pas être utilisés pour financer des activités éducatives ou de programmation ni couvrir des frais généraux. Les frais généraux sont des coûts indirects tels que les frais administratifs, les frais de téléphonie ou liés à Internet, les frais d'entretien des bureaux, et d'autres coûts non liés à la mise en œuvre directe de l'étude de cas.

Frais de personnel

En utilisant un poste par ligne, indiquez les frais associés au personnel qui effectuera la recherche dans le cadre de l'étude de cas.

- Colonne 1 : indiquez le nom du poste (par exemple, assistant de recherche, vidéaste, etc.)
- Colonne 2 : décrivez brièvement les rôles et responsabilités du personnel en charge du projet de recherche sous forme d'étude de cas
- Colonne 3 : indiquez le taux horaire du personnel ainsi qu'une estimation du volume d'heures travaillées
- Colonne 4 : indiquez le coût total du personnel en dollars canadiens

Frais de déplacement et de séjour

Si votre étude de cas inclut des frais de déplacement, veuillez indiquer les montants associés à ces voyages. Vous pouvez utiliser les fonds pour vous rendre à une conférence ou autre réunion afin de présenter les résultats de votre étude de cas.

- Colonne 1 : saisissez le type de frais de déplacement (par exemple, billet de train, repas, hébergement)
- Colonne 2 : décrivez pourquoi ce voyage est indispensable à la réalisation ou la présentation des résultats de l'étude de cas
- Colonne 3 : indiquer les montants dépensés estimés ainsi que les calculs permettant d'arriver à ces montants, en vous servant des tarifs en classe économique. La location de voiture est une dépense éligible uniquement si elle est indispensable au travail de recherche et doit être fortement justifiée
- Colonne 4 : indiquez le total des frais de déplacement en dollars canadiens.

Fournitures et matériel

Vous pouvez inclure les fournitures (par exemple, la papeterie, les frais postaux) si elles sont directement utilisées dans le cadre de la recherche. L'achat ou la location de matériel (par exemple, du matériel audio ou vidéo) n'est éligible que s'il est impossible d'y avoir accès par l'intermédiaire de votre employeur, de votre école, etc. et doit être fortement justifié.

Autres dépenses

Décrivez les autres dépenses liées à la recherche et/ou connexes qui n'ont pas déjà été incluses. Les honoraires des participants, des Aînés et des Gardiens du savoir sont des dépenses éligibles. Les fonds peuvent être utilisés pour couvrir les frais de publication.

Consentement à l'utilisation des informations

Le partage des résultats des études de cas est une partie importante des activités du projet MECCE pour soutenir les améliorations qualitatives de la CEC au niveau mondial et pour aider à mettre en lumière et faire connaître l'important travail accompli dans le monde entier dans le domaine des initiatives innovantes de CEC. Les moyens de diffusion potentiels incluent le site web du projet et ses comptes sur les réseaux sociaux, ainsi que d'éventuelles publications. Veuillez indiquer si vous donnez votre accord pour :

- Une description de l'initiative innovante de CEC (telle que décrite dans la section 2) figure sur le site web du projet, qu'elle obtienne ou non un financement. Vous pouvez demander que cette information soit retirée à tout moment. Le projet MECCE se réserve le droit de ne pas rendre publiques les initiatives qu'il juge ne pas correspondre suffisamment aux critères énoncés dans l'appel à projets.
- Être identifié par un tag sur les comptes de réseaux sociaux du projet MECCE en cas d'obtention d'un financement.

Définitions

Dimensions de l'apprentissage

Les démarches globales en matière de CEC font intervenir de multiples modalités de compréhension et d'apprentissage, notamment cognitives, sociales et émotionnelles, et comportementales, aussi bien lors du déroulement de la CEC qu'à son terme.

Cognitive – vise à développer les connaissances et l'agilité d'apprentissage nécessaires pour mieux comprendre le changement climatique, y compris ses causes anthropiques et biophysiques sous-jacentes, ses effets et les réponses à y apporter.

Psychosociale – Vise à développer l'intelligence émotionnelle et/ou les compétences interpersonnelles qui permettent aux individus de mieux maîtriser leurs émotions et leurs ressentis face au changement climatique et à ses effets, et de coopérer, négocier et communiquer plus efficacement avec les autres pour lutter contre le changement climatique. Il peut s'agir de compétences d'autoréflexion, de savoirs, de valeurs, de comportements et de sources de motivations qui permettent aux apprenants d'améliorer leur propre capacité de résilience.

Comportementale – vise à développer l'aptitude à faire progresser la lutte contre le changement climatique, notamment grâce à des compétences et des pratiques, ainsi que par l'action individuelle et collective.

[L'Action pour l'autonomisation climatique](#) (ACE) est la dénomination adoptée par la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) pour désigner les mesures prises en application de l'article 6 de la Convention (1992) et de l'article 12 de l'Accord de Paris (2015). L'objectif principal de l'ACE est de donner à tous les membres de la société les moyens de participer à la lutte contre le changement climatique grâce aux six « volets de l'ACE » que sont l'éducation, la formation, la sensibilisation du public, l'accès public aux informations, la participation publique et la coopération internationale sur ces questions. Ces six vocables sont définis plus bas (marqués d'un astérisque*) en s'inspirant des [textes de la CCNUCC](#).

*Enseignement (formel)

Enseignement institutionnalisé, volontaire et planifié au travers d'organismes publics et d'entités privées reconnues qui, ensemble, constituent le système éducatif formel d'un pays. Les programmes d'enseignement formel sont reconnus par les autorités nationales ou infranationales compétentes pour l'éducation. L'enseignement formel se compose principalement de l'enseignement initial (par exemple, l'éducation pré-primaire, primaire, secondaire et tertiaire).

Enseignement non-formel

Enseignement qui constitue un ajout, une alternative et/ou un complément à l'enseignement formel dans le processus d'apprentissage tout au long de la vie des individus. Il est souvent offert afin de garantir le droit d'accès à l'éducation pour tous. Il s'adresse à des individus de tous âges mais ne se structure pas nécessairement sous la forme d'un parcours continu. Il peut être de courte durée et/ou faible en intensité, et il est généralement dispensé sous la forme de programmes courts, d'ateliers ou de séminaires. Il mène le plus souvent à des certifications qui ne sont pas reconnues par les autorités éducatives nationales ou infranationales compétentes ou peut aussi ne mener à aucune certification. L'enseignement non formel comprend des programmes portant sur l'acquisition de compétences utiles à la vie, comme la lecture, l'écriture et le calcul, ou de compétences professionnelles ainsi que des programmes de développement social ou culturel. La plupart des formes d'éducation des adultes en font également partie.

Apprentissage informel

Apprentissage ayant pour but d'éduquer la population au sens large. L'apprentissage informel n'est pas institutionnalisé et ne relève pas du système éducatif national ou public. Il peut plutôt se faire par d'autres moyens, tels que la radio nationale, la télévision et les réseaux sociaux. L'apprentissage informel coïncide avec les volets de l'ACE relatifs à la sensibilisation, à l'information et la participation de la population.

*Formation

Programmes ou activités conçus pour enseigner des compétences pratiques spécifiques à des individus, des communautés et des organisations, qui ont souvent une application concrète immédiate. Généralement dispensés dans le cadre formel et non formel de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) visant les adolescents les plus âgés et les jeunes adultes et/ou la requalification et le perfectionnement de la main-d'œuvre (adulte) déjà en place. Peut parfois coïncider avec la fin de l'enseignement secondaire et tertiaire.

*Sensibilisation du public

Programmes ou activités de sensibilisation mettant en œuvre des actions de communication ciblées et systématiques à destination de la population. Ce type d'activité peut être organisé par des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des organisations intergouvernementales ou d'autres entités.

*Accès public aux informations

Programmes ou activités qui mettent des informations, des données et des statistiques à la disposition du public. La diffusion de ces informations est facilitée par des technologies telles que les bases de données et internet, souvent en plusieurs langues.

*Participation du public

Programmes ou activités visant à faire participer le grand public à la mise œuvre de mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et à prendre en compte les points de vue de la société civile dans la prise de décision politique, l'action communautaire ou la défense des politiques.

*Coopération internationale

Programmes ou activités favorisant le partage d'exemples de réussite, l'échange de personnel ou le renforcement des capacités institutionnelles en matière de programmes de lutte contre le changement climatique en général, et d'action pour l'autonomisation climatique en particulier, parmi les gouvernements et les parties prenantes concernées, souvent par l'échange d'expertise et de ressources financières et techniques.

Éducation au changement climatique

Enseignements qui aident les individus, en particulier les jeunes, à comprendre les effets du changement climatique, à y faire face, à les atténuer et à s'y adapter. Elle encourage les changements d'attitude et de comportement nécessaires pour soutenir le développement durable et favoriser l'avènement d'une nouvelle génération de citoyens conscients du changement climatique. Ce vocable englobe les volets de l'ACE liés à l'éducation et à la formation formelles et non formelles (par exemple, l'enseignement, du primaire jusqu'au supérieur, l'EFTP, la formation sur le lieu de travail)

Communication sur le changement climatique

Activités de communication et de d'engagement public visant à éduquer et informer le grand public, ou des publics précis, sur le changement climatique et ses effets afin de mettre en place des mesures d'atténuation et/ou d'adaptation au changement climatique. Ce vocable englobe les volets de l'ACE liés à la sensibilisation du public, à l'accès public aux informations et à la participation du public.

Atténuation du changement climatique

Activités d'enseignement/de communication visant à réduire les émissions ou à intensifier l'élimination des gaz à effet de serre, par exemple en développant les apprentissages qui conduisent les individus et les communautés à prendre des mesures de réduction des émissions.

Adaptation au changement climatique

Activités d'enseignement/de communication conçues pour faciliter l'adaptation aux effets actuels ou attendus du changement climatique, par exemple en développant les apprentissages qui permettent aux individus et aux communautés d'agir de manière adaptée face aux risques et aux effets du changement climatique, à la fois présents et futurs.